



Action de soutien à l'AMF

La démarche de l'AMV 88

La gestion des services dans une commune doit être prise en considération **du point de vue de la population** mais aussi **du point de vue des infrastructures gérées**.

Etre maire est bien plus qu'une fonction, c'est une vocation, un engagement absolu pour œuvrer au maintien de la cohésion sociale et de l'activité économique.

Le maire est un **médiateur** !

Le maire incarne l'**exigence de proximité avec le territoire et les habitants** !

Le maire est le **garant de la qualité de vie** des habitants !

Avant le 29 juin...

- ⇒ L'AMV 88 a envoyé **une motion** « *Les maires des Vosges se mobilisent pour maintenir les services publics locaux et l'activité économique et pour préserver l'identité communale et la proximité des prestations* », le 18 juin 2015, à l'ensemble de ses adhérents (514 communes, 26 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération) pour signature et retour à l'association.

- ⇒ L'AMV 88 a adressé **un communiqué de presse**, le 19 juin 2015, aux médias locaux :

Trop c'est trop, les maires des Vosges se mobilisent !

L'Association des Maires des Vosges (AMV 88) appelle les maires et les présidents de communautés des Vosges à signer une motion pour rappeler aux pouvoirs publics et alerter les habitants sur les lourdes conséquences de la **baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales** et du **vote de la loi NOTRe dans sa version initiale** :

Les élus locaux participent déjà, depuis de nombreuses années, à l'effort de redressement des finances publiques en rationalisant et mutualisant les dépenses de fonctionnement.

Notre inquiétude d'élus locaux est légitime envers ces restrictions budgétaires injustes et disproportionnées qui menacent fortement le tissu économique et les services à la population !

Au sujet du projet de loi NOTRe, un compromis pourrait être trouvé au sein du Parlement, avec le renoncement à l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires et l'abaissement à 15 000 habitants du seuil minimum de population pour les EPCI à fiscalité propre.

Notre inquiétude d'élus locaux est légitime envers ce projet de loi qui, dans sa version initiale, menace fortement l'identité communale !

- ⇒ L'AMV 88 a organisé **un point presse**, le 25 juin 2015, entre les membres de son Bureau et les médias locaux :
 - des reportages radio et TV ont été réalisés ;
 - un article de presse a été publié le jour même : <http://www.actu88.fr/les-maires-des-vosges-en-ont-marre/>
 - un article de presse a été publié le lendemain : « *Le ras-le-bol des maires vosgiens* » paru le 26 juin 2015 dans Vosges Matin, rubrique « Les indiscrets ».

- ⇒ L'AMV 88 a alerté une nouvelle fois **le Préfet et les Parlementaires vosgiens** en leur adressant :
 - les motions signées des communes et communautés vosgiennes ;
 - le mémoire synthétisant toutes les actions réalisées au quotidien par les maires, les adjoints et conseillers municipaux (document de l'Association des Maires du Loiret et l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle).

- ⇒ L'AMV 88 a sollicité **les membres de son Bureau**, le 17 juillet 2015, sur la façon dont la journée nationale d'action du 19 septembre 2015 pouvait être déclinée dans le département des Vosges.

- ⇒ L'AMV 88 a rappelé à ses adhérents, le 03 août 2015, qu'une **journée de mobilisation** se tiendrait à la rentrée. En attendant l'action commune de notre association départementale, toutes les initiatives sont les bienvenues à leur libre appréciation et une page dédiée à cette journée est à leur disposition : <http://www.amf.asso.fr/jna>

A la rentrée...

- ⇒ L'AMV 88 exposera son action commune pour le **déroulement de cette journée dans le département des Vosges.**

Epinal, le 07 août 2015